Classement de l’areine de la Chartreuse

Notre association étant propriétaire d’un bien situé dans le périmètre du site, nous avons été informés de l’ouverture de la procédure de classement de l’areine de la Chartreuse comme monument et comme site.

Voici le courrier de l’AWap daté du 14 septembre 2020.

Monique Snyers, 17 septembre 2020

Télécharger le document.